

Décision

Générale

colonial

Décision n° 20-417-1931 concernant La remise des figurines postales au Service des P. T. T.

n° 20-417-1931

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 août 1931

Numéro JO
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro
31 août 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les dépêches ministérielles n° 1309, du 11 juillet 1927, et n° 5, du 5 novembre 1928,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°— Le trésorier-payeur fera remise au receveur des postes, à la date du 21 Aout 1931, des figurines postales dont il sera cette époque reconnu détenteur. Art. 2, — L'opération donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui servira de pièce justificative de sortie dans les écritures du trésorier-payeur de pièce de recette dans la comptabilité du service des postes.

Art. 3 — La présente décision sera insérée au Journal officiel de la colonie, publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac